Ondes URBAINES
VILLES FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 07 Mai 2014 - n°694

Finances - Programme national de réforme et programme de stabilité : pour y voir plus clair
Election - Vers un report des élections régionales et départementales en 2016
Economie - Rythmes scolaires: un assouplissement qui ne fait pas l'unanimité
Economie - Admission Post Bac - Les choix d'orientation des futurs bacheliers
Economie - Des pavillons Bleus pour les villes moyennes

FINANCES

Programme national de réforme et programme de stabilité : pour y voir plus clair

A l'issue du Conseil des ministres du 23 avril dernier, Michel Sapin, le ministre des Finances et des Comptes publics, a présenté une communication relative au programme de stabilité. Objectif de ce programme, retrouver la croissance et l'emploi. Présenté par le Premier ministre, Manuel Valls, devant l'Assemblée nationale et le Sénat, il a été soumis, pour la première fois depuis la création de l'exercice, à l'approbation du Parlement le 29 mai dernier.

Pour les trois ans à venir, ce programme de stabilité retrace la stratégie économique du Gouvernement, qui passe notamment par la poursuite du redressement des comptes publics pour regagner des marges de manœuvre et faire baisser la dette publique, sans casser la croissance, et en assurant le financement de l'éducation, la justice et la sécurité.

- 50 milliards d'ici 2017

En parallèle, la France vient de confirmer cette semaine devant les instances européennes son engagement de ramener le déficit à 3 % du PIB en 2015 et de faire un effort d'économies de 50 milliards d'euros à l'horizon 2017. Réduire le déficit public est la condition de la stabilisation, puis de la diminution de la part de la dette dans le PIB. C'est aussi l'assurance du maintien de conditions de financement favorables pour l'État et partant, pour les entreprises et les ménages. L'effort de réduction des dépenses publiques sera donc réparti entre l'ensemble des administrations publiques et s'appuiera sur des réformes en profondeur.

Les déficits devraient ainsi poursuivre leur baisse : 3,8 % en 2014 ; 3 % en 2015 pour atteindre 1,3 % en 2017. Le solde corrigé du cycle, dit structurel, sera proche de l'équilibre à l'horizon 2017. Avec une dépense publique qui devrait progresser désormais comme l'inflation, la part de la dépense publique dans la richesse nationale diminuerait et la dette se stabiliserait en 2015 avant de refluer ensuite.

Vers une baisse uniforme ?

Au niveau des collectivités locales, la réduction des transferts financiers de l'État devrait se chiffrer à 3,6 milliards d'euros par an à compter de 2015, pour atteindre un total de 11 milliards d'euros (soit 22% des efforts d'économies demandés à l'ensemble des administrations publiques).

Aujourd'hui, reste à savoir encore comment cette réduction va s'opérer. En effet, si l'on se base sur une réduction identique à cette année pour l'ensemble des collectivités locales, il va falloir anticiper un doublement de la baisse de DGF qui a déjà eu lieu en 2014 (70 millions de moins pour la DGF pour l'ensemble des villes moyennes adhérentes, soit – 5,9%).

Sans renforcement de la péréquation, qu'elle soit verticale ou horizontale, un tel scénario serait de plus en plus difficilement acceptable pour les villes moyennes, déjà fortement mises à contribution.

Programme national de réforme

De son côté, le ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique, Arnaud Montebourg, a présenté le programme national de réforme (PNR). Le PNR est présenté tous les ans dans le cadre du semestre européen, conjointement avec le Programme de stabilité, et expose les réformes en cours et prévues.

Le Gouvernement entend soutenir pleinement la reprise de l'activité économique en poursuivant son agenda de réformes et en tâchant de réduire le triple déficit auquel l'économie française est confrontée : déficit de compétitivité, déficits publics, déficit d'emploi.

Les mesures présentées dans le PNR s'articulent autour de plusieurs axes :

- redresser les finances publiques (voir programme de stabilité) ;
- restaurer la compétitivité, renforcer et verdir la croissance ;
- réformer le marché du travail pour enrichir la croissance en emplois, améliorer le pouvoir d'achat et réduire les inégalités.

Le SGAE demande aux collectivités locales son avis.

Le jour de sa présentation en Conseil des ministres, le SGAE a transmis le document à la FVM pour apporter ses « éventuelles contributions » à un texte prêt à être transmis à la Commission européenne. Le 6 mai dernier, Philippe Léglise-Costa, Secrétaire Général aux Affaires Européennes, a reçu les associations d'élus pour discuter des

réformes envisagées.
La FVM, comme ses homologues, a déploré la méthode de « concertation » adoptée, le peu de temps accordé pour donner son avis sur le document, et le caractère « stato-centré » du document, qui ne tient aucun compte du rôle des collectivités dans la réalisation des objectifs affichés ni en matière économique, ni en matière sociale, ni même environnementale.
Philippe Léglise-Costa, qui a récemment remplacé Serge Guilllon au poste de SGAE, a reconnu les limites de la méthode adoptée jusqu'alors et formulé le vœu de modifier l'exercice à l'avenir, de façon à ce que « dans les domaines de compétences partagées avec l'Etat, la part des collectivités territoriales soit reconnue et leurs représentants associés à son élaboration ».
11 Mds d'économies ?
La FVM a interrogé le SGAE sur le mode de calcul des effets attendus de la réforme territoriale. L'ensemble des associations d'élus a de fait émis des doutes sur la capacité de la réforme à dégager une telle somme d'économie sur une si courte période et a demandé à l'Etat sur quelles sources, il s'appuyait pour défendre ces chiffres auprès de la Commission européenne.
Les collectivités se sont également offusquées de n'avoir pas été concertées dans l'élaboration de ce processus et de n'être tenu au courant de chiffres fortement évolutifs (d'1,5Md il y a un an à 11Mds€ aujourd'hui) que par voie de presse et d'annonces floues voire contradictoires.
Fonds européens : quelle place pour l'urbain ?
Dans le programme national de réformes, la France se félicite d'avoir assigné aux régions un objectif de flécher 10% du FEDER vers « l'urbain ». Sauf que dans bien des cas, les régions ont retenu l'acception la plus minimaliste de l'urbain, en le réduisant au monde métropolitain, les villes moyennes ne bénéficiant que de sommes résiduelles ne permettant pas de mener les projets d'envergure promis par cette nouvelle programmation 2014/2020.
La FVM a fait part de sa déception et de son sentiment que le principe « d'égalité des territoires », pourtant affirmé par le Gouvernement dans le PNR, n'a pas été respecté dans toutes les régions.
Attentif à ce triste constat, le SGAE s'est engagé à examiner la question.
Relations collectivités locales - SGAE
Conscient des efforts communs à fournir pour atteindre les objectifs ambitieux de réforme, de croissance, d'assainissement des comptes publics, Philippe Léglise-Costa a souhaité renforcer le dialogue entre avec les associations nationales d'élus, au-delà des seules échéances du semestre européen. Une coopération sur l'ensemble des textes européens d'intérêt local, d'application dans les collectivités, ou qui relève des compétences des collectivités semble souhaitable au nouveau SGAE, afin de porter de concert les positions françaises à Bruxelles et d'être tenus informés des démarches de l'Union européenne. De même, le SGAE s'est engagé à associer les collectivités locales en amont sur les initiatives prises par la France auprès de l'Union européenne.

ELECTION

Vers un report des élections régionales et départementales en 2016

Après le président du groupe socialiste au Sénat, Didier Guillaume, la semaine dernière, puis le président de l'Association des régions de France, Alain Rousset le 5 mai, c'est autour du président de la République, ce mardi 6 mai sur BFM TV et RMC, d'envisager le **report des élections régionales et départementales de 2015 à 2016** . Les élections se feraient donc sur la base du nouveau redécoupage territorial.
François Hollande a estimé « *qu'il fallait aller plus vite. J'ai demandé à Manuel Valls d'accélérer la réforme territoriale (…). Je pense que ce serait intelligent d'avoir des élections régionales et départementales avec le nouveau découpage territorial, avec 11 à 12 régions, qui constituerait la bonne carte du territoire. Je considère que les conseils généraux ont vécu et qu'une réforme majeure doit être apportée* ».
Autre information concernant les élections, le président de la République, a annoncé qu'un texte législatif accordant aux étrangers non communautaires le droit de vote aux élections locales serait « *de nouveau proposé* » avant la fin du quinquennat.

ECONOMIE

Rythmes scolaires: un assouplissement qui ne fait pas l'unanimité

Destiné à permettre de boucler le dossier de la réforme des rythmes scolaires, le décret complémentaire de Benoît Hamon, nouveau ministre de l'Education nationale, fait figure de réel assouplissement, pour répondre aux inquiétudes de certains élus, enseignants et parents d'élèves.
En effet, s'il ne se substitue pas au « décret Peillon », il donne une grande marge de manœuvre aux collectivités par rapport à celui-ci, pour répondre aux difficultés de certaines à mettre en œuvre la réforme initiale, se voulant donc un « ajustement », par le biais de possibles exprimentations.
Actuellement, 6% de communes n'ont pas présenté leur projet d'emploi du temps pour l'an prochain, celles à qui est principalement destiné ce décret, tandis que 17% des communes avaient dores et déjà appliqué la réforme Peillon en 2013.
En substance, si le temps d'activité périscolaire n'est pas remis en cause, les trois heures qui lui sont octroyé

pourraient être regroupées sur une demi-journée, une dérogation autorisant ainsi des semaines de huit demi-journées de classe. Ceci supposant des journées de classe à six heures.
Au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), ce décret a été bien loin de faire l'unanimité, au contraire. Présenté le 5 mai, il a été rejeté massivement par la communauté éducative qui perçoit ce décret comme un retour en arrière sous forme de dérogation, et regrette la possibilité du retour de la journée de six heures : 3 voix favorables pour 27 absentions et 31 suffrages hostiles. Autre crainte de ces derniers : une révision des emplois du temps déjà présenté des 20 000 communes qui appliqueront la réforme à la rentrée. Le gouvernement n'est cependant pas tenu de respecter l'avis de cette instance consultative.
Présenté le 6 mai à la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN), instance principalement composée d'élus locaux ainsi que de représentants de l'Etat, il y a en revanche reçu un « avis favorable ». Le même jour, François Hollande, lors d'un entretien sur RMC, a affirmé que « *le décret Hamon entrera en vigueur* ».
A la suite de sa présentation au conseil des ministres, le 7 mai, il sera publié ce jeudi 8 mai, afin - selon la communication du ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche -, de prendre en compte « *que certains modes d'organisation , pourtant fidèles aux principes visant à mieux répartir le temps d'apprentissage et concourant aux objectifs de la réforme ne peuvent actuellement être mis en place »*, et actant ainsi l'assouplissement du « décret Peillon » par de possibles expérimentations.

ECONOMIE

Admission Post Bac - Les choix d'orientation des futurs bacheliers

Les bacheliers et, depuis cette année, les étudiants en réorientation vers une première année de licence, avaient jusqu'au 20 mars dernier pour formuler leurs vœux de préinscription dans l'enseignement supérieur sur le portail Admission Post Bac (APB). La secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et la Recherche, Geneviève Fioraso, a présenté les premiers enseignements de la première phase du dispositif APB.
Cette année, ce sont plus de 800.000 candidats qui ont constitué un dossier sur le portail www.admission-postbac.fr. Parmi eux, environ 762.400 ont formulé au moins un vœu afin de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement supérieur à la rentrée prochaine. Et de s'interroger sur le cas des 37.600 candidats ayant constitué un dossier sur APB sans formuler de choix… Mais, aucun élément explicatif n'est fourni par le secrétariat d'Etat à ce sujet.
Profil des candidats
Parmi les candidats ayant formulé au moins un vœu, 78% sont en classe de terminale, 14% sont déjà inscrits dans l'enseignement supérieur en France ou à l'étranger, 6% ne sont pas scolarisés.
Parmi l'ensemble des candidats inscrits sur APB, la majorité (56%) est issue des trois voies du baccalauréat général (qu'ils préparent cette année le baccalauréat ou qu'ils l'aient déjà obtenu). Ainsi, la part des bacheliers généraux se maintient (55% des candidats en 2012, 57% en 2013). Par ailleurs, 22% des candidats utilisant APB en 2014 viennent de filières technologiques (en augmentation de +16% par rapport à 2013) et 19% de filières professionnelles.
Vœux des candidats
Chaque candidat peut formuler un ou plusieurs vœux sur APB. En moyenne, les candidats font près de 6,5 vœux. Une moyenne qui masque des disparités, ainsi : 12% n'ont formulé qu'un seul vœu, tandis que 77% ont formulé au moins dix vœux. *« Une distribution qui est très proche de celle des années précédentes* » précise-t-on au secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur.
L'analyse des vœux classés en première position par les candidats révèle que l'université demeure la filière la plus attractive avec 47% de premiers vœux (32,67% pour la licence et 14,41% pour le DUT). Un chiffre stable. Alors que l'université accueille 63% d'étudiants, mais n'est choisie en premier vœu que par 47% de candidats, Geneviève Fioraso a rappelé son objectif : « *faire en sorte que l'orientation, et notamment l'orientation à l'université, ne soit pas un choix par défaut mais une orientation choisie vers un parcours de réussite* ».
La répartition des vœux classés en première position, hors université, se décompose principalement comme suit : 34,63% des candidats formulent en premier vœux l'orientation en STS ; 7,94% en CPGE ; 3,12% l'orientation en formations d'ingénieurs.
D'après les éléments communiqués par le ministère, les premiers choix des candidats depuis trois ans sont relativement stables. On soulignera néanmoins une légère baisse (4 points) du premier choix STS et un accroissement (4,5 points) du premier choix licence. Restent stables les premiers choix en écoles d'ingénieurs, d'architecture, de commerces et les écoles nationales d'art qui représentent 5% des premiers choix. Relative stabilité pour les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) qui représentent 5% des vœux classés en première position.
À l'évidence, il convient de tempérer ces résultats. En effet, l'offre de formations proposée sur APB n'est pas exhaustive et nombre d'établissements n'ont pas encore intégré le dispositif (NDLR : seuls les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur ont l'obligation d'intégrer APB).
L'université reste attractive
Il ressort de l'analyse des résultats de la première phase du dispositif APB pour l'année 2014 que les bacheliers généraux (candidats ou titulaires) souhaitent majoritairement (52%) se diriger vers l'université : 36% en licence, 16% en DUT.
Les bacheliers technologiques (candidats ou titulaires) souhaitent, à 51%, s'orienter en STS. 19% d'entre eux entendent intégrer un IUT et 18% une licence.
Les bacheliers professionnels (candidats ou titulaires) demandent à 78,3% une STS (en légère baisse) et sont près de 10% à souhaiter intégrer l'université et environ 5% un IUT.
Geneviève Fioraso a réaffirmé la priorité portée à l'orientation des bacheliers professionnels et technologiques vers

les filières STS et IUT. Au regard des chiffres, un long chemin reste à parcourir pour atteindre l'objectif.
Jusqu'au 10 juin 2014, les candidats ont la possibilité de modifier l'ordre de leurs vœux. À compter du 23 juin, les candidats devront répondre aux différentes phases d'admission pour finaliser leur préinscription. Quant aux candidats n'ayant pas encore formulé de vœu, ils devront participer à la procédure d'admission complémentaire à compter du 5 juillet 2014.

ECONOMIE

Des pavillons Bleus pour les villes moyennes

Le 6 mai 2014, « Le Pavillon Bleu » a annoncé son « palmarès 2014 » au ministère du Développement durable à Paris. L'annonce du palmarès 2014, sous la présidence d'honneur de Gérard D'Aboville, président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautique, a été l'occasion de féliciter les ports de plaisance fidèles qui fournissent des efforts continus pour suivre et correspondre aux critères du label Pavillon Bleu. Parmi ces derniers, on peut citer des villes moyennes nombreuses dont notamment les ports de Vauban (Antibes), de Carcassonne, de Castelnaudary, de Narbonne, de la Calanque de Port Miou (Cassis), de la Rochelle, de Rochefort, de l'Épervière (Valence), du Cap d'Agde, du Relais nautique de l'Anse du Jard (Châlons-en-Champagne), de Colmar, de Dieppe, de Fécamp, de Fréjus.

Critères exigeants

Le Pavillon bleu est décerné aux ports ayant fait acte de candidature et étant engagés dans des actions d'éducation à l'environnement, de prévention des pollutions et de traitement des déchets comme le traitement des eaux usées des bateaux, des boues de dragage, des liquides polluant les cales. L'organisation d'une collecte sélective de déchets ménagers et de déchets spéciaux est aussi un des critères essentiels pour l'obtention du label, tout comme des analyses régulières des eaux du port, la diffusion d'une charte de bonnes pratiques auprès des plaisanciers et des actions de sensibilisation.

Partenariat FVM

Partenaire notamment de la Fédération des Villes moyennes depuis 2011, qui participe au jury national, le Pavillon Bleu est un label à forte connotation touristique, et aussi un symbole de qualité environnementale exemplaire. Créé par l'Office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance, qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité. Il s'agit d'un programme international initié par la France, et mené dans 48 pays à travers le monde (dont le Maroc, l'Afrique du Sud, la Nouvelle Zélande, le Canada, les Caraïbes, et le Brésil ...)

Un label reconnu

Ce label est attribué à plus de 3.850 sites. Le Pavillon Bleu récompense l'éducation à l'environnement, la prévention des pollutions et une bonne gestion des déchets et flottera cette année sur 94 ports de plaisance français. Cet écolabel permet de sensibiliser et de motiver les collectivités locales ou les gestionnaires de port de plaisance afin qu'ils prennent en compte le critère « environnement » dans leur politique de développement économique et touristique, en complément et en renforcement des directives nationales et/ou européennes obligatoires.
Pour en savoir plus : *http://www.pavillonbleu.org/*

AGENDA

Jeudi 19 juin - Paris
Assemblée générale de la Fédération des Villes Moyennes
Mercredi 2 juillet - Paris
Réunion du Conseil d'administration
Jeudi 3 et vendredi 4 juillet - Paris
5è Forum de la coopération décentralisée
Mercredi 9 juillet - Paris
Commission des finances

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia
Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi